

BARREAU TOUL DIEULOUARD – PROJET A31 bis

Tout comme nous l'avons fait lors du projet de l'A32 nous nous opposons au tracé de contournement sud de Dieulouard tel qu'il est envisagé actuellement par le maître d'ouvrage pour la réalisation du barreau Toul-Dieulouard.

Si ce barreau doit voir le jour, ce qui selon l'expertise complémentaire ne paraît plus être une évidence, il doit contourner Dieulouard par le nord.

Il ressort de notre réflexion basée sur les éléments du dossier du maître d'ouvrage et de notre parfaite connaissance du terrain que les risques environnementaux et la concentration des nuisances existantes ou générées par cette nouvelle infrastructure, sur une même partie de la population résidant au sud de Dieulouard, nous amènent à nous opposer fermement au tracé qui est proposé. Nous listons ci-dessous les observations qui ont conduits à notre prise de position.

- - Risques géotechniques : Emprise de l'ancienne mine de Saizerais. Les risques d'affaissements sont reconnus puisque toute cette zone est déclarée inconstructible.
- - Risques hydrographiques : Zone inondable.
- - Risques industriels : Eventualité d'explosion des silos de la société Epilor. Décharge de l'usine STMS contenant des déchets de nature indéterminée pouvant contenir entre autres de l'amiante.
- - Contraintes climatiques : Le Vau de Chanot est particulièrement sensible, et plus qu'ailleurs sur la côte de Moselle, à la formation de brouillard et en hiver de brouillard givrant.
- - Ressources en eau : Elles sont très vulnérables aux pollutions par la fissuration et la fracturation élevées des roches qui favorisent une circulation rapide des eaux et réduisent d'autant plus leur filtration naturelle qu'il n'existe pas de terrain de couverture en épaisseur suffisante. De plus, le projet de tracé passerait sur la zone de protection immédiate et rapprochée de captage d'eau potable de la ville de Pont-à-Mousson.

Les eaux puisées dans les anciennes mines de Saizerais ou ailleurs dans la nappe seront inévitablement polluées pendant la période des travaux, par des hydrocarbures lors de l'utilisation, le stationnement et les vidanges des engins de chantier ainsi que par le stockage

de produits dangereux. En période de fonctionnement, la pollution aura pour origine les rejets atmosphériques des voitures, les accidents routiers de chargement ou autres, l'entretien des voiries, le sel de déneigement, les herbicides, les produits de traitements des abords de chaussée, les déchets jetés par les automobilistes,

Cette richesse prioritaire, qui deviendra de plus en plus rare dans les années à venir, doit impérativement être préservée en l'état.

- - Milieu naturel : Le Vau de Chanot, dans sa partie basse accueille une aire de nidification répertoriée par la LPO. Des chauves-souris y vivent aussi. Dans la vallée de la Moselle se trouvent des frayères remarquables et des haltes pour oiseaux migrateurs.
- - Activités de tourisme et de loisirs : Etangs de pêche soumis aux nuisances. Chemins de randonnées supprimés, détériorés ou abandonnés.
- - Milieu humain : Actuellement, la population de sud de l'agglomération de Dieulouard est déjà soumise à une concentration de nuisances sonores et atmosphériques. Important trafic sur D 657 et la D 611 avec énormément de poussières sur cette dernière. Bruits,

fumées, poussières, pollution olfactive en provenance de l'usine STMS malgré l'amélioration qu'elle vient d'apporter à ses installations. Bruits et poussières lors de l'ouverture des trappes de ventilation des silos chez la société Epilor. Nuisances sonores avec la SNCF, HOLCIM et l'A 31 qui génère également son lot de pollution atmosphérique.

Elle le sera encore plus avec l'augmentation envisagée du trafic SNCF voyageurs et marchandises et le barreau Toul Dieulouard. L'habitat entre la D 611 et le barreau sera marginalisé et relégué en zone d'habitat indésirable.

- - Expropriation totale ou partielle de propriétés bâties : Les familles habitant « le Vau de Chanot » seront contraintes à une expropriation totale ou partielle.

L'accumulation, la superposition et la concentration de nuisances et de fortes contraintes sont déjà localisées au sud de Dieulouard. Nous demandons au maître d'ouvrage d'étudier prioritairement un tracé au nord de Dieulouard qui offre énormément moins de concentration de nuisances pour la population, beaucoup plus d'intérêts économiques pour le développement de Dieulouard et l'ouest mussipontain avec moins de contraintes environnementales.

L'intérêt du tracé nord :

- - Limiter la concentration des nuisances et préserver au maximum les conditions de vie des citoyens. De ce côté de la commune, les premières habitations seront beaucoup plus éloignées du barreau. Ce tracé évite la surconcentration des nuisances au sud, usines STMS et Epilor ainsi que la D 611.
- - Pas d'expropriation à Dieulouard
- - Pas de frein à l'urbanisation de Dieulouard
- - Bretelle d'autoroute desservant Dieulouard et l'ouest de l'agglomération mussipontaine
- - Liaison privilégiée entre les zones industrielles de Pont-à-Mousson et Atton vers Toul
- - Développer un tissu économique au nord de Dieulouard
- - Revitaliser et redynamiser le bassin d'emploi mussipontain
- - Limiter les contraintes environnementales
 - · Très large diminution du risque de contamination des ressources en eaux
 - · Pas de risques d'affaissements miniers
 - · Pas de zone inondable
 - · Pas de frayères remarquables, de zone de nidification de hérons cendrés, d'habitat de chauves-souris et de haltes d'oiseaux migrateurs
 - · Moins de zones de brouillard et de brouillard givrant
 - · Préservation des zones de pêche
- - Probablement un coût des infrastructures inférieur, surtout maintenant que l'on se dirige vers un barreau à 2 voies et éventuellement la construction d'une aire de stockage des poids lourds sur l'A 31 au nord de Dieulouard pour réguler le trafic en cas d'encombrements. (Voir plus loin)

Notre position est identique à celle que nous avons prise lors du projet de barreau Toul

Dieulouard dans le cadre de l'A32.

En cela, le tracé nord de Dieulouard était également soutenu par :

· L'ADEVAL

L'Agence de Développement du Val de Lorraine, missionnée par le Conseil du Pays du Val de Lorraine, dans une étude de mai 2006. Elle conclut ; l'hypothèse du tracé nord pour le barreau autoroutier répond mieux aux enjeux de développement des 30 prochaines années du territoire et notamment sur les risques pouvant exister sur le devenir des établissements de l'ouest mussipontain.

Le bureau du Conseil de Pays du Val de Lorraine réuni le 21 septembre 2006 réaffirme qu'il souhaite qu'une étude fine soit conduite (par le maître d'ouvrage) sur un débouché au nord de Dieulouard.

· Monsieur le député de la circonscription Dans une lettre qu'il a adressée à M. le Préfet de M&M le 11 octobre 2006. << ...

Cependant le tracé du barreau autoroutier actuellement proposé (passage au sud de Dieulouard) ne me paraît pas être la bonne solution. Pour des raisons économiques, environnementales, humaines et topographiques, le passage au sud de Dieulouard rencontrera inévitablement de nombreuses difficultés.

Il posera tout d'abord de sérieux problèmes de contraintes et de surcoût à l'Etat étant donné le relief capricieux de la partie sud de la commune. Le tracé aura aussi pour conséquence des dommages environnementaux, troublant les ressources en eaux de la Région et le déséquilibre du milieu naturel. De même, les riverains connaîtront une multiplication des nuisances sonores autour de leurs habitations. Le tout sur un terrain minier qui risque de s'affaisser à tout moment.

Selon moi et comme le préconisent les habitants de Dieulouard, le tracé au sud de la commune est inévitablement voué à l'échec et l'option d'un passage au nord devrait être étudié plus précisément.

Permettez-moi une nouvelle fois, Monsieur le Préfet, de vous redire toute l'inefficacité et la mise en danger du projet de tracé sud qui nuirait à terme, à l'économie, aux populations et à l'environnement de Dieulouard.

.... >> M. le Préfet de M&M lui apportant les réponses suivantes : Le 13 novembre 2006 << ...

Vous avez appelé mon attention sur la situation de l'association de protection de l'environnement et des citoyens de Dieulouard, opposée au projet autoroutier traversant la partie sud de la commune.

A ce sujet, je vous indique que mes services ont pris l'attache de la direction départementale de l'équipement, qui étudie votre requête avec sa direction régionale.

.... >>

Le 4 décembre 2006

<<

Vous évoquez notamment la proposition de l'Etat de passer au sud de Dieulouard. Je vous rappelle que cette option n'est pas, à ce jour, définitivement arrêtée.

Toutes les solutions alternatives suggérées par les élus, notamment lors de la réunion du 7 juillet dernier, à laquelle vous avez participé, font actuellement l'objet par les services de la DRE et du CETE de l'Est.

.... >>

Débat public Autoroute A31 bis à Nancy du 10 septembre 2015 – Expertise complémentaire

De l'expertise complémentaire, il ressort que le barreau Toul Dieulouard, s'il était vraiment nécessaire, serait à 2 voies avec éventuellement la possibilité à certains endroits de convertir une partie de l'actuelle D611.

De plus, lors de son exposé l'expert M. Jean DETERNE a précisé que pour fluidifier, en cas de besoin, la circulation sur la partie de l'A31 entre Pont-à-Mousson et Nancy, il pourrait être envisagé d'aménager une aire de stockage des poids lourds au nord de Dieulouard afin de réguler le trafic.

Conclusions

Pour les raisons humaines, environnementales et économiques un passage au nord de Dieulouard semble préférable.

Le coût des infrastructures devrait être inférieur à celui d'un passage au sud qui a beaucoup plus de contraintes topographiques.

Le Grenelle de l'environnement qui a mis fin au projet de l'A32 ne nous a jamais permis de connaître le résultat des études qui auraient été engagées pour le tracé au nord de Dieulouard.

Pourquoi le maître d'ouvrage dans son dossier A31 bis n'a pas proposé un contournement par le nord ?

Si les études ont été engagées pour l'A32, nous demandons à ce qu'elles soient mise à jour avec la prise en compte d'un barreau à 2 voies et d'une aire de stockage des poids lourds au nord de Dieulouard.

Si elles ne l'ont pas été, nous demandons qu'elles le soient avec les deux nouvelles préconisations faites par les experts.

Elles devront être portées à la connaissance de tous les acteurs.